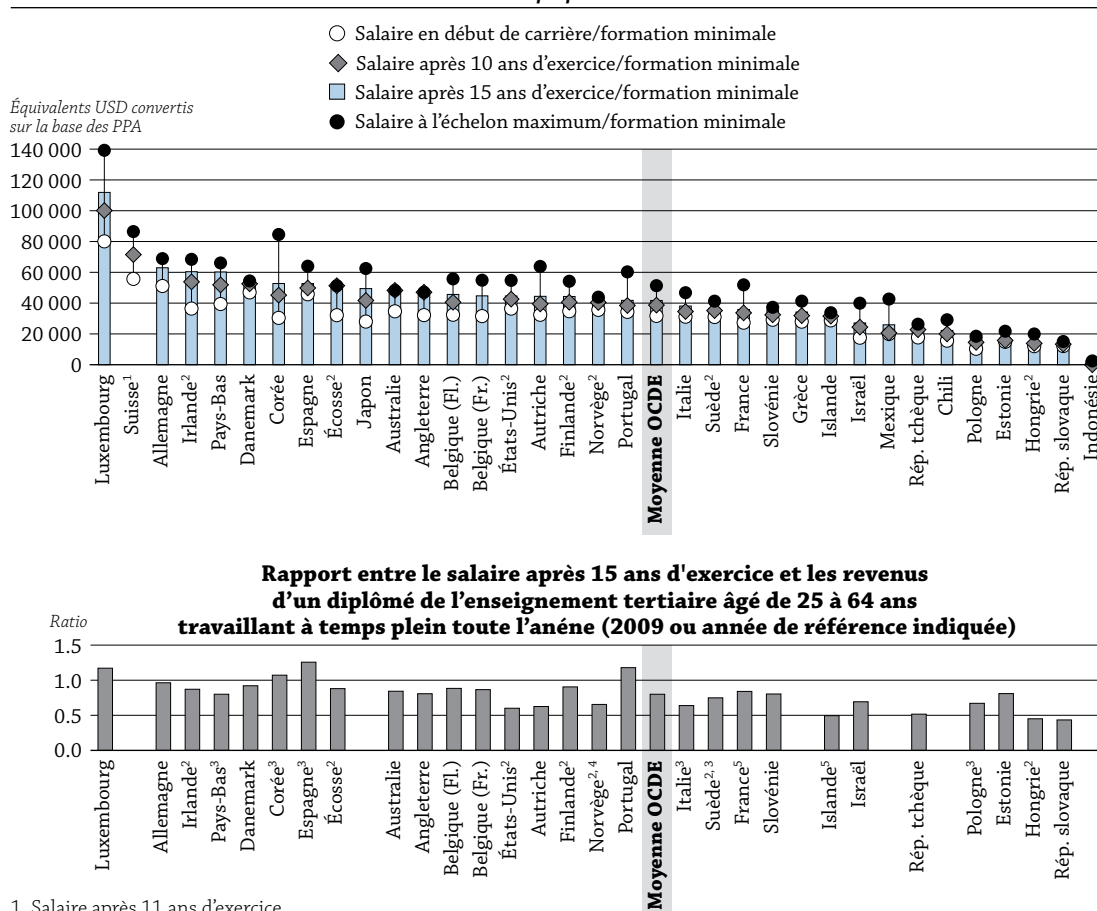


QUEL EST LE NIVEAU DE SALAIRE DES ENSEIGNANTS ?

- Le salaire statutaire des enseignants ayant au moins 15 ans d'exercice à leur actif s'établit, en moyenne, à 38 914 USD dans l'enseignement primaire, à 41 701 USD dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et à 43 711 USD dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.
- En moyenne, dans les pays de l'OCDE, le salaire des enseignants en poste dans l'enseignement primaire représente 77 % du salaire des diplômés de l'enseignement tertiaire âgés de 25 à 64 ans qui travaillent à temps plein toute l'année. Ce pourcentage du revenu de référence représente 81 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et 85 % dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

Graphique D3.1. Salaire des enseignants du premier cycle du secondaire, selon l'ancienneté (en début de carrière, après 10 ans d'exercice, 15 ans d'exercice et à l'échelon maximum) (2009)

Salaire statutaire annuel des enseignants du premier cycle du secondaire dans les établissements publics, en équivalents USD convertis sur la base des PPA, et rapport entre le salaire après 15 ans d'exercice et les revenus d'un diplômé de l'enseignement tertiaire âgé de 25 à 64 ans travaillant à temps plein toute l'année



- Salaire après 11 ans d'exercice.
- Salaire réel.
- Année de référence : 2008.
- Année de référence : 2007.
- Année de référence : 2006.

Les pays sont classés par ordre décroissant du salaire des enseignants possédant la formation minimale, après 15 ans d'exercice, dans le premier cycle de l'enseignement secondaire.

Source : OCDE. Données relatives à l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Tableaux D3.1 et D3.2. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932468856>

■ Contexte

La rémunération des enseignants représente le principal poste de dépenses du budget de l'éducation. L'accroissement de la dette publique, qui a résulté de l'action des gouvernements pendant la crise financière de la fin 2008, a amené les décideurs politiques à réduire les dépenses publiques – en particulier la rémunération dans la fonction publique. Le niveau de salaire et les conditions de travail sont des atouts importants pour constituer, développer et entretenir un corps enseignant compétent et de qualité. La rémunération est donc un élément clé pour les décideurs politiques soucieux à la fois de préserver la qualité de l'enseignement et de maintenir le budget de l'éducation en équilibre (voir les indicateurs B6 et B7).

■ Autres faits marquants

- Dans la plupart des pays de l'OCDE, **le salaire des enseignants augmente avec le niveau auquel ils enseignent**. En Belgique, en Indonésie, au Luxembourg et en Pologne, par exemple, les enseignants ayant au moins 15 ans d'exercice à leur actif gagnent au moins 25 % de plus dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire que dans l'enseignement primaire.
- **Les salaires à l'échelon maximal du barème sont supérieurs de 64 %, en moyenne, aux salaires en début de carrière dans l'enseignement primaire et secondaire**. C'est dans les pays où la progression dans l'échelle barémique s'étend sur de nombreuses années que cet écart de rémunération tend à être le plus important. Les salaires à l'échelon maximal sont ainsi supérieurs de 80 %, en moyenne, aux salaires en début de carrière dans des pays où il faut au moins 30 ans pour parvenir au sommet de l'échelle barémique.
- La moitié des 35 pays dont les données sont disponibles octroient des **primes aux enseignants pour performance professionnelle remarquable**.

■ Tendances

Le salaire des enseignants a augmenté, en valeur réelle, dans la plupart des pays dont les données sont disponibles entre 1995 et 2009. La France et la Suisse font figure d'exception : le salaire des enseignants y a diminué en valeur réelle durant cette période.

Il ressort de l'analyse des pays dont les données de toutes les années de référence sont disponibles que le salaire des enseignants a progressé à un rythme moins soutenu que le PIB par habitant dans la plupart des pays entre 2000 et 2008. Entre 2008 et 2009, toutefois, la plupart des pays ont enregistré une augmentation du salaire des enseignants en pourcentage du PIB par habitant, ce qui s'explique vraisemblablement par le net ralentissement de la croissance du PIB après la crise financière.

Analyse

Comparaison des salaires des enseignants

Le salaire des enseignants n'est qu'une composante parmi d'autres de leur rémunération totale. Les enseignants peuvent, par exemple, bénéficier de primes au titre de l'affectation dans des régions reculées, d'allocations familiales, de réductions de tarif dans les transports publics ou de la détaxation des biens culturels. De plus, le régime fiscal et le système de prestations sociales varient énormément entre les pays de l'OCDE. Pour toutes ces raisons, la prudence est de rigueur lors de la comparaison des salaires des enseignants entre les pays.

D3

Le salaire des enseignants varie fortement entre les pays. Le salaire des enseignants du premier cycle de l'enseignement secondaire ayant au moins 15 ans d'exercice à leur actif est inférieur à 15 000 USD en Hongrie, en Indonésie et en République slovaque, mais égal ou supérieur à 60 000 USD en Allemagne, en Irlande et aux Pays-Bas ; il passe même la barre des 100 000 USD au Luxembourg (voir le tableau D3.1 et le graphique D3.1).

Dans la plupart des pays de l'OCDE, le salaire des enseignants augmente avec le niveau auquel ils enseignent. Ainsi, en Belgique, les enseignants ayant 15 ans d'exercice à leur actif gagnent environ 30 % de plus dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire que dans l'enseignement primaire et dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Au Luxembourg, les enseignants du premier ou du deuxième cycle de l'enseignement secondaire gagnent le même salaire, mais 50 % de plus que les enseignants du primaire. Au Chili, en Corée, en Islande, au Japon et en Turquie, la différence de salaire entre les enseignants en poste dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et dans l'enseignement primaire est inférieure à 5 %, et en Angleterre, en Australie, en Écosse, en Estonie, en Grèce, en Irlande, au Portugal, en République slovaque et en Slovénie, les enseignants gagnent autant dans l'enseignement primaire que dans l'enseignement secondaire. Par contraste, en Israël, les enseignants du deuxième cycle de l'enseignement secondaire gagnent 14 % de moins que ceux de l'enseignement primaire (voir le tableau D3.1).

La variation du salaire des enseignants entre les niveaux d'enseignement peut influencer sur la capacité des établissements et des systèmes d'éducation à attirer et à retenir les enseignants, et peut aussi avoir un effet sur la mobilité des enseignants entre les niveaux d'enseignement.

Salaire des enseignants par comparaison au salaire des diplômés de l'enseignement tertiaire

La propension des jeunes à embrasser la carrière d'enseignant et la propension des enseignants à le rester dépendent jusqu'à un certain point des salaires des enseignants par rapport à ceux proposés dans d'autres professions exigeant un niveau comparable de qualification. Dans tous les pays de l'OCDE, il faut avoir obtenu un diplôme de fin d'études tertiaires pour enseigner, les autres professions exigeant un diplôme du même niveau sont donc autant d'alternatives au métier d'enseignant (voir le tableau D3.2 et l'encadré D3.1). Pour comparer les niveaux de salaire et la situation sur le marché du travail entre les pays, le salaire des enseignants est donc rapporté à celui des actifs diplômés du même niveau d'enseignement : les diplômés de l'enseignement tertiaire âgés de 25 à 64 ans qui travaillent toute l'année à temps plein (voir l'indicateur A10 pour plus de précisions). Cet indicateur porte sur le salaire des enseignants ayant les qualifications minimales requises et ayant 15 ans d'exercice à leur actif, quel que soit leur âge. Le salaire moyen des enseignants est susceptible d'être plus élevé que ce salaire statutaire spécifique.

En moyenne, le salaire des enseignants du primaire représente 77 % du salaire des diplômés de l'enseignement tertiaire âgés de 25 à 64 ans qui travaillent à temps plein toute l'année ; ce pourcentage s'établit à 81 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et à 85 % dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Les salaires les moins élevés chez les enseignants par comparaison avec d'autres professions aussi qualifiées s'observent en République slovaque (à tous les niveaux d'enseignement) et en Hongrie et en Islande (dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire) où, en moyenne, le salaire statutaire des enseignants ayant 15 ans d'exercice à leur actif ne représente pas plus de 50 % du salaire moyen des diplômés de l'enseignement tertiaire qui travaillent à temps plein toute l'année.

C'est en Corée, en Espagne et au Portugal que le salaire relatif des enseignants dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire est le plus élevé : les enseignants y gagnent plus que les autres actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire. Dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, le salaire des enseignants est supérieur de 10 % au moins à celui d'autres actifs ayant le même niveau de formation en Belgique, au Luxembourg et au Portugal ; ce différentiel atteint 32 % en Espagne (voir le tableau D3.2 et le graphique D3.1).

D3

Encadré D3.1. Formation initiale des enseignants

Il faut être titulaire d'un diplôme de fin d'études tertiaires pour exercer la profession d'enseignant à partir de l'enseignement primaire dans tous les pays de l'OCDE, et même à l'issue d'une formation tertiaire de type A (largement théorique) pour exercer dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire dans la plupart des pays. En Belgique et au Luxembourg, un diplôme de fin d'études tertiaires de type B (formations plus courtes et à finalité nettement plus professionnelle) suffit pour enseigner dans l'enseignement primaire, alors qu'en Irlande, au Japon, en Pologne et au Portugal, les qualifications tertiaires de type A comme de type B sont acceptées. Un diplôme de fin d'études tertiaires de type B suffit pour enseigner dans le premier cycle de l'enseignement secondaire en Belgique, alors que les qualifications tertiaires de type A comme de type B sont acceptées en Irlande, au Japon et au Mexique. Les diplômés de l'enseignement tertiaire de type A comme de type B peuvent enseigner dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire en Irlande, au Mexique et en Slovénie (voir le tableau D3.2).

En moyenne, la formation initiale tend à être plus longue pour les enseignants du deuxième cycle de l'enseignement secondaire que pour ceux de l'enseignement primaire. Les enseignants du primaire suivent une formation initiale de trois ans en Autriche, en Belgique, en Espagne et en Suisse, mais cinq ans, voire davantage, en Allemagne, en Finlande, en France, en République tchèque et en Slovénie. La formation initiale des enseignants du premier cycle de l'enseignement secondaire est plus longue que celle des enseignants du primaire dans un tiers des pays de l'OCDE. Pour les enseignants du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, la formation initiale dure trois ans (dans certains programmes) en Angleterre, en Israël et en Pologne, mais plus de six ans en Allemagne et en République slovaque.

Ancienneté et barèmes salariaux des enseignants

Le régime salarial des enseignants donne la mesure des encouragements financiers qui leur sont accordés à différents stades de leur carrière. La compensation différée, qui incite les travailleurs à rester fidèles à leur employeur, à ne pas abandonner leur profession et à atteindre les objectifs de performance qui leur sont fixés, est également intégrée dans les barèmes salariaux des enseignants. Les indicateurs de l'OCDE sur le salaire des enseignants se limitent à quatre stades des barèmes salariaux : le salaire en début de carrière, après 10 et 15 ans d'exercice, et à l'échelon maximum. Les salaires rapportés ici sont ceux des enseignants qui ont les qualifications minimales requises. La prudence est de mise lors des comparaisons, car certains pays de l'OCDE prévoient des ajustements salariaux en cas de qualification supérieure au niveau minimum requis. Les données présentées permettent toutefois de déterminer dans quelle mesure le régime de rémunération des enseignants prévoit des avantages salariaux en fonction de l'ancienneté et du niveau de qualification.

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les enseignants gagnent respectivement 24 % et 35 % de plus, en moyenne, après 10 et 15 ans d'exercice qu'en début de carrière. À l'échelon maximum du barème, atteint après 24 ans d'exercice en moyenne, ils gagnent, en moyenne, 64 % de plus qu'en début de carrière. Dans certains pays, le salaire progresse toutefois relativement peu au fil de la carrière. Au Danemark et en Islande, par exemple, dans l'enseignement primaire et dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les enseignants arrivés au sommet de l'échelle barémique gagnent moins de 25 % de plus que leurs collègues en début de carrière. Cette différence est inférieure à 25 % dans tous les niveaux d'enseignement en Norvège, en République slovaque et en Turquie (voir le tableau D3.1).

En Australie, au Danemark, en Écosse et en Estonie, les enseignants du premier cycle de l'enseignement secondaire atteignent le niveau maximal du barème salarial après six à neuf années d'exercice. Dans ces pays, des problèmes risquent de se poser en raison des faibles incitations financières accordées aux enseignants une fois qu'ils sont parvenus au sommet de l'échelle barémique. Toutefois, resserrer l'échelle barémique peut présenter des avantages. Nombreux sont ceux qui estiment, par exemple, que dans les organisations où les écarts de salaire entre les membres du personnel sont plus resserrés, les flux d'information sont plus fluides, les travailleurs se font davantage confiance et la collégialité est plus grande.

En Autriche, au Chili, en Corée, en Espagne, en France, en Grèce, en Hongrie, en Indonésie, en Israël, en Italie, au Japon, au Luxembourg, au Portugal, en République slovaque et en République tchèque, il faut au moins 30 ans d'exercice pour atteindre l'échelon maximum de l'échelle des rémunérations dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (voir le tableau D3.1). Les salaires progressent de façon constante dans deux tiers des 28 pays de l'OCDE dont les données sont disponibles, mais de façon irrégulière dans les autres pays. L'échelon maximum est, par exemple, atteint après 33 ans d'ancienneté en Grèce et 32 ans d'ancienneté en République tchèque, et est associé à un salaire supérieur de 50 % à celui en début de carrière. Toutefois, la progression salariale est forte durant les 10 premières années, puis s'atténue au cours des 22 années suivantes en République tchèque, alors qu'elle est constante tout au long de la carrière en Grèce.

Lors de l'analyse des barèmes salariaux des enseignants, il importe de garder présent à l'esprit le fait que les enseignants n'atteignent pas tous l'échelon maximum. Aux Pays-Bas, par exemple, il existe trois niveaux salariaux pour les enseignants de l'enseignement secondaire, mais 17 % seulement des enseignants sont rémunérés en fonction du niveau le plus élevé selon les chiffres de 2009.

Salaires statutaires par heure d'enseignement

Le salaire statutaire par heure d'enseignement après 15 ans d'exercice s'élève, en moyenne, à 51 USD dans l'enseignement primaire, à 62 USD dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et à 71 USD dans la filière générale du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. C'est au Chili, en Estonie, en Hongrie, en Indonésie, au Mexique et en République slovaque que le salaire par heure de cours est le moins élevé (il ne représente pas plus de 30 USD). En revanche, le salaire par heure de cours atteint ou dépasse 70 USD à tous les niveaux d'enseignement en Allemagne, au Danemark, au Japon et au Luxembourg (voir le tableau D3.1).

Dans l'ensemble, le salaire par heure de cours est plus élevé dans l'enseignement secondaire que dans l'enseignement primaire, même dans les pays où le salaire statutaire est équivalent entre ces deux niveaux d'enseignement, car les enseignants doivent donner moins d'heures de cours dans l'enseignement secondaire (voir l'indicateur D4). En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les enseignants gagnent 34 % de plus environ par heure de cours dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire que dans l'enseignement primaire (voir le tableau D3.1). Cet écart de rémunération est nul en Écosse et ne représente pas plus de 5 % au Chili, mais il passe la barre des 100 % au Danemark et en Indonésie. Par contraste, en Angleterre, les enseignants gagnent 11 % de plus par heure d'enseignement dans l'enseignement primaire que dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

Toutefois, l'écart de salaire entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire s'atténue, voire se comble totalement, lorsque le facteur de comparaison est le salaire par heure de travail. Au Portugal, par exemple, l'écart de rémunération par heure de cours entre l'enseignement primaire et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire représente 14 %, alors que le salaire statutaire et le temps de travail sont équivalents à ces deux niveaux d'enseignement, ce qui s'explique par le fait que les enseignants consacrent une plus grande partie de leur temps de travail à donner cours dans l'enseignement primaire que dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (voir le tableau D4.1).

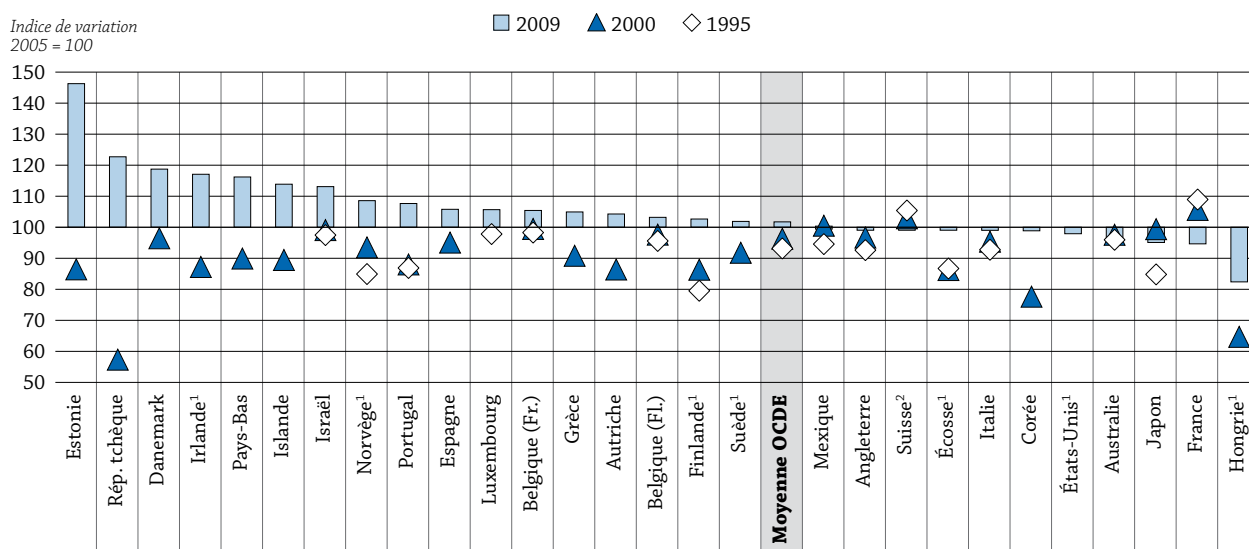
Évolution depuis 1995

Évolution des salaires en valeur réelle

Entre 2000 et 2009, le salaire des enseignants a augmenté en valeur réelle dans la plupart des pays. C'est en Estonie, en République tchèque et en Turquie que les progressions les plus fortes – nettement supérieures à 50 % –

ont été enregistrées. Les seuls pays qui échappent à ce constat sont l’Australie, la France, le Japon et la Suisse. Les chiffres de 1995 ne sont disponibles que dans un petit nombre de pays. Entre 1995 et 2009, le salaire a progressé en valeur réelle dans tous ces pays, sauf en France et en Suisse (voir le tableau D3.3 et le graphique D3.2).

Graphique D3.2. Évolution du salaire des enseignants du premier cycle du secondaire après 15 ans d’exercice/formation minimale (entre 1995, 2000, 2005 et 2009)



1. Salaire réel.

2. Salaire après 11 ans d’exercice.

Les pays sont classés par ordre décroissant de l’indice de variation, entre 2005 et 2009, du salaire des enseignants du premier cycle du secondaire après 15 ans d’exercice.

Source : OCDE. Tableau D3.3. Voir les notes à l’annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932468875>

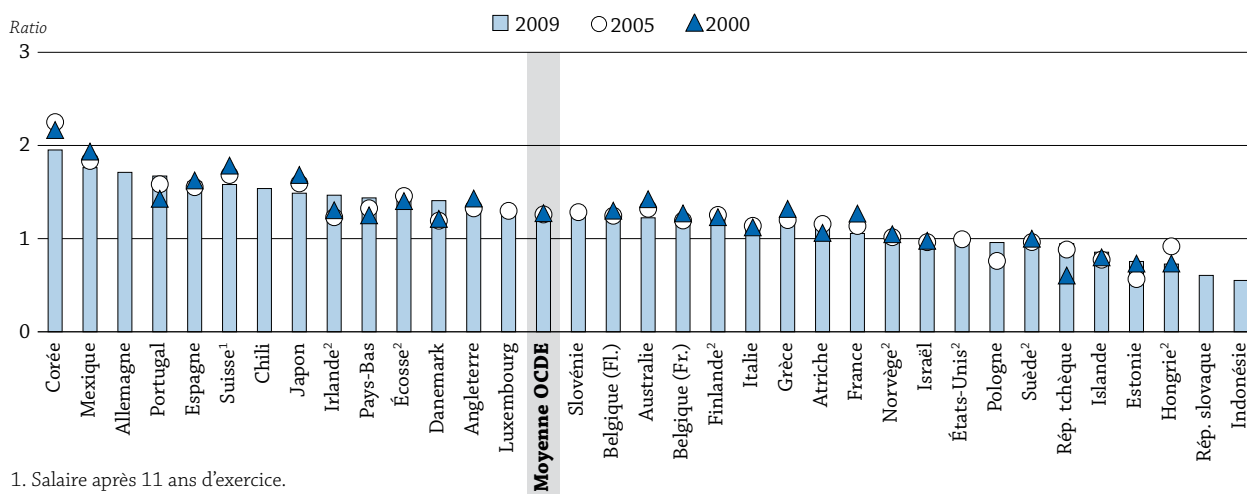
Évolution du salaire en valeur relative (PIB)

Rapporter les salaires statutaires en pourcentage du PIB par habitant permet de normaliser les comparaisons dans le temps et de situer les niveaux de salaire des enseignants par rapport à la richesse des pays. Le PIB par habitant est associé à plusieurs facteurs en plus des revenus du travail, tels que les revenus du capital et le taux d’emploi de la population active. Toutefois, le budget que les pays consacrent à la rémunération des enseignants en fonction de leurs ressources est un indicateur de la valeur qu’ils attachent à l’éducation. Selon les chiffres de 2009, c’est en Allemagne, en Corée, au Mexique (dans le premier cycle de l’enseignement secondaire), en Suisse (dans le deuxième cycle de l’enseignement secondaire) et en Turquie que le salaire statutaire des enseignants du secondaire ayant 15 ans d’exercice à leur actif est le plus élevé en pourcentage du PIB par habitant. Dans l’enseignement primaire, c’est en Corée et en Turquie que le salaire des enseignants est le plus élevé en pourcentage du PIB par habitant. Toujours en pourcentage du PIB par habitant, le salaire des enseignants en milieu de carrière est le moins élevé en Estonie, en Hongrie, en Indonésie et en République slovaque (voir le tableau D3.4).

La plupart des pays ont assisté à une régression du salaire des enseignants en pourcentage du PIB par habitant entre 2000 et 2009. C’est en Australie, en Corée, en France, au Japon et en Suisse que le salaire des enseignants en pourcentage du PIB par habitant a le plus diminué. Il est toutefois resté nettement supérieur à la moyenne de l’OCDE dans tous ces pays, sauf en Australie et en France. À l’inverse, le salaire des enseignants a sensiblement augmenté en pourcentage du PIB par habitant au Danemark, au Portugal et en République tchèque entre 2000 et 2009 (voir le graphique D3.3).

Graphique D3.3. Évolution du rapport entre le salaire après 15 ans d'exercice (formation minimale) et le PIB par habitant (2000, 2005, 2009)

Rapport entre le salaire statutaire annuel des enseignants des établissements publics du premier cycle du secondaire après 15 ans d'exercice et le PIB par habitant




1. Salaire après 11 ans d'exercice.

2. Salaire réel.

Les pays sont classés par ordre décroissant du rapport entre le salaire après 15 ans d'exercice/formation minimale et le PIB par habitant en 2009.

Source : OCDE. Données relatives à l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Tableau D3.4. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932468894>

Encadré D3.2. Conséquences de la crise financière

La crise financière qui a frappé l'économie mondiale à la fin de l'année 2008 pourrait être lourde de conséquences pour la rémunération des fonctionnaires et des travailleurs du secteur public en général. Elle a tout d'abord donné lieu à une diminution générale de la croissance du PIB dans les pays de l'OCDE ; certains pays sont entrés en récession. En second lieu, elle a entraîné une forte augmentation de la dette publique qui a mené de nombreux pays sur la voie de l'austérité budgétaire. La réduction de la croissance économique conjuguée à l'austérité budgétaire affecte à de nombreux égards les salaires dans la fonction publique, y compris ceux des enseignants. La diminution du PIB par habitant augmente directement le niveau de salaire relatif. De plus, la récession et la diminution de la croissance ont vraisemblablement pour effet d'accroître le salaire relatif des enseignants, car un ralentissement cyclique agit moins vite sur les salaires que sur le PIB. Enfin, l'austérité budgétaire préconisée pour réduire la dette publique pourrait se traduire par une diminution des salaires des enseignants et des autres fonctionnaires dans certains pays. Dans la plupart des pays, toutefois, ces mesures ont été prises après 2009.

Dans la plupart des pays, le PIB par habitant est inférieur au salaire des diplômés de l'enseignement tertiaire âgés de 25 à 64 ans qui travaillent à temps plein toute l'année. Les valeurs de l'indicateur calculé sur la base du PIB par habitant sont donc plus élevées que celles de l'indicateur calculé sur la base des revenus (voir les tableaux D3.2 et D3.4). En moyenne, dans les pays de l'OCDE, le salaire des enseignants du premier cycle de l'enseignement secondaire représente l'équivalent de 1.24 fois la valeur du PIB par habitant, mais de 0.81 fois le salaire des autres diplômés de l'enseignement tertiaire. De plus, le deuxième indicateur est moins variable que le premier, ce qui s'explique par le fait que le PIB par habitant est un indicateur général du niveau de revenu, qui additionne le revenu du capital et le revenu du travail par habitant dans un pays. Toutefois, dans les pays où le salaire des enseignants est soit élevé, soit faible en pourcentage du PIB par habitant, il tend à l'être aussi en pourcentage du revenu des diplômés de l'enseignement tertiaire. Quelques pays font toutefois figure

d'exception. En Corée, par exemple, le salaire des enseignants est élevé en pourcentage du PIB par habitant, alors qu'il est plus proche de celui d'autres pays en pourcentage du revenu des diplômés de l'enseignement tertiaire. L'inverse s'observe en Espagne.

Primes : incitations et allocations

En plus des barèmes de base, de nombreux pays prévoient des systèmes d'incitation qui leur permettent d'offrir aux enseignants des avantages financiers et/ou une réduction de leur horaire. Une diminution du nombre d'heures de cours est, par exemple, accordée aux enseignants au titre de l'ancienneté en Grèce et en Islande. Au Portugal, les enseignants peuvent prétendre à une augmentation de salaire ou à une réduction de leur horaire s'ils se livrent à des activités spéciales (par exemple, la supervision d'enseignants stagiaires, l'exercice des fonctions de conseiller d'orientation, etc.). Conjugués au salaire en début de carrière, ces avantages peuvent être déterminants lorsqu'il s'agit de prendre la décision de devenir ou de rester enseignant. Parmi les mesures incitatives proposées aux enseignants en début de carrière, citons les allocations familiales, les primes au titre de l'affectation dans certaines zones ou encore l'augmentation du salaire de départ au titre de la détention d'un diplôme ou d'une qualification d'un niveau supérieur aux exigences minimales requises.

Cet indicateur ne porte pas sur le montant des avantages salariaux, mais indique si ces avantages sont prévus ou non dans les pays et, dans l'affirmative, identifie l'instance responsable de leur octroi (voir le tableau D3.5a et les tableaux D3.5b, D3.5c et D3.5d disponibles en ligne, ainsi que l'annexe 3, www.oecd.org/edu/eag2011).

Le plus souvent, les primes sont accordées au titre de l'exercice de fonctions particulières ou de conditions de travail spécifiques, par exemple l'affectation dans des établissements défavorisés, en particulier ceux qui sont situés dans des quartiers très pauvres ou qui accueillent un grand nombre d'élèves dont la langue maternelle n'est pas la langue d'enseignement. Ces établissements peinent souvent à recruter des enseignants et sont plus susceptibles d'être dotés d'un corps enseignant moins expérimenté (OCDE, 2005). Ces primes sont annuelles dans la moitié environ des pays. Dans neuf pays, les enseignants qui enseignent des matières touchées par une pénurie d'enseignants bénéficient également d'une prime, annuelle le plus souvent.

Les primes au titre des qualifications, de la formation ou des performances sont également courantes dans les pays membres ou partenaires de l'OCDE. À cet égard, les critères d'octroi les plus fréquents de primes sont la détention, avant l'entrée en fonction, d'un diplôme soit en pédagogie, soit dans la matière enseignée, d'un niveau supérieur aux qualifications minimales requises pour enseigner. Ces primes existent dans 65 % des pays, la moitié d'entre eux appliquant ces deux critères d'octroi. La réussite d'activités de développement professionnel donne droit à un avantage financier dans 22 pays. Ces paiements interviennent dans la fixation du salaire de base dans 16 de ces pays, mais ne s'effectuent que sous forme de prime ponctuelle en Corée.

Des primes sont octroyées aux enseignants au titre de performances professionnelles remarquables dans 18 pays. Cette prime est ponctuelle dans deux tiers de ces pays et annuelle dans 11. Dans 15 des 18 pays qui prévoient cet avantage, la décision peut être prise par les établissements.

Moins de la moitié des pays de l'OCDE octroient des primes sur la base de critères à caractère démographique (situation familiale ou âge). Ces primes sont le plus souvent annuelles.

Définitions

Par définition, un **ajustement du salaire de base** est un écart de salaire entre ce qu'un enseignant donné perçoit comme rémunération et le montant qu'il serait censé percevoir si seule son ancienneté (c'est-à-dire le nombre d'années passées à enseigner) était prise en considération. Les ajustements peuvent être temporaires ou permanents et peuvent réellement favoriser l'avancement d'un enseignant, que ce soit par le biais de l'application d'un autre barème salarial ou du passage à un échelon barémique supérieur.

Les **revenus des diplômés de l'enseignement tertiaire** (voir le tableau D3.2) correspondent à la moyenne des revenus du travail des titulaires d'un diplôme du niveau 5A, 5B ou 6 de la CITE âgés de 25 à 64 ans qui

D3

travaillent à temps plein toute l'année. Le salaire relatif est calculé sur la base de la dernière année dont les données sur les revenus sont disponibles. Dans les pays où les données sur le salaire des enseignants et le salaire des autres diplômés de l'enseignement tertiaire ne se rapportent pas à la même année de référence (en Pologne, par exemple), la valeur de l'indicateur est corrigée en fonction de l'inflation au moyen du déflateur du PIB. Les statistiques de référence concernant les revenus des actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire sont reprises aux annexes 2 et 3.

Le **salaire après 15 ans d'exercice** correspond au salaire annuel des enseignants travaillant à temps plein, possédant le niveau de formation minimal requis pour enseigner et ayant 15 ans d'exercice à leur actif. Le **salaire maximal** correspond au salaire annuel prévu à l'échelon le plus élevé du barème applicable aux enseignants travaillant à temps plein et ayant le niveau de formation minimal requis pour enseigner.

Le **salaire en début de carrière** correspond au salaire annuel moyen brut des enseignants travaillant à temps plein et ayant le niveau de formation minimal requis pour commencer à enseigner.

Le **salaire statutaire** (voir le tableau D3.1) est la rémunération prévue dans les barèmes officiels, alors que le **salaire réel** est le revenu annuel moyen perçu par les enseignants qui travaillent à plein temps. Le salaire indiqué est le salaire brut (soit la rémunération versée par l'employeur), hors cotisations patronales de sécurité sociale et de retraite (conformément aux barèmes salariaux en vigueur). Le salaire mentionné est celui dit « avant impôt », c'est-à-dire avant les déductions au titre de l'impôt sur le revenu. Dans le tableau D3.1, le salaire par heure d'enseignement est calculé comme suit : le salaire statutaire annuel des enseignants est divisé par le nombre total d'heures d'enseignement par an (voir le tableau D4.1).

Méthodologie

Les données sur le salaire statutaire des enseignants et leurs avantages salariaux proviennent de l'Enquête OCDE-INES de 2010 sur les enseignants et les programmes. Elles se rapportent à l'année scolaire 2008-09 et sont présentées dans le respect des politiques officielles appliquées dans les établissements publics.

Il convient de distinguer les salaires statutaires présentés dans cet indicateur de la masse salariale effectivement à la charge des pouvoirs publics et des salaires moyens des enseignants, ceux-ci étant influencés par d'autres facteurs, tels que la pyramide des âges ou la fréquence du travail à temps partiel.

Évaluer le salaire statutaire des enseignants qui travaillent à temps plein en fonction du nombre d'heures de cours qu'ils donnent par an ne permet pas de tenir compte du temps qu'ils consacrent à d'autres activités. Comme le temps d'enseignement en pourcentage du temps de travail des enseignants varie entre les pays, la prudence est de rigueur lors de l'interprétation du salaire statutaire par heure de cours (voir l'indicateur D4). Toutefois, cet indicateur permet d'évaluer le coût du temps que les enseignants passent en classe.

Les salaires bruts sont convertis d'après les valeurs du PIB, des parités de pouvoir d'achat (PPA) et des taux de change tels qu'ils figurent dans la *Base de données de l'OCDE sur les comptes nationaux*. La période de référence des salaires des enseignants s'étend du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009. La période de référence du PIB par habitant et des PPA est l'année 2008-09. En complément du tableau D3.1, qui présente les salaires des enseignants en équivalents USD convertis sur la base des PPA, un tableau de l'annexe 2 indique les salaires des enseignants en équivalents EUR convertis sur la base des PPA.

Concernant l'évolution des salaires des enseignants (voir le tableau D3.3), les salaires sont convertis aux prix de 2005 au moyen du déflateur du PIB.

Des remarques spécifiques concernant les définitions et les méthodes appliquées dans chaque pays à propos de cet indicateur figurent à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.


Références

OCDE (2005), *Le rôle crucial des enseignants : Attirer, former et retenir des enseignants de qualité*, Éditions OCDE.


OCDE (2008c), *Améliorer la direction des établissements scolaires – Volume 1 : Politiques et pratiques*, Éditions OCDE.

D'autres documents en rapport avec cet indicateur sont disponibles en ligne :

- **Tableau D3.5b. Ajustement du salaire des enseignants dans les établissements publics sur décision des chefs d'établissement (2009)**

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472238>

- **Tableau D3.5c. Ajustement du salaire des enseignants dans les établissements publics sur décision des autorités locales ou régionales (2009)**

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472257>

- **Tableau D3.5d. Ajustement du salaire des enseignants dans les établissements publics sur décision des autorités nationales (2009)**


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472276>

Tableau D3.1. [1/2] **Salaires des enseignants (2009)**

Salaires statutaires annuels des enseignants des établissements publics, en début de carrière, après 10 ans d'exercice, 15 ans d'exercice et à l'échelon maximum, selon le niveau d'enseignement, en équivalents USD convertis sur la base des PPA

OCDE	Primaire				Premier cycle du secondaire				Deuxième cycle du secondaire			
	Salaires en début de carrière/formation minimale	Salaires après 10 ans d'exercice/formation minimale	Salaires après 15 ans d'exercice/formation minimale	Salaires à l'échelon maximum/formation minimale	Salaires en début de carrière/formation minimale	Salaires après 10 ans d'exercice/formation minimale	Salaires après 15 ans d'exercice/formation minimale	Salaires à l'échelon maximum/formation minimale	Salaires en début de carrière/formation minimale	Salaires après 10 ans d'exercice/formation minimale	Salaires après 15 ans d'exercice/formation minimale	Salaires à l'échelon maximum/formation minimale
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
Australie	34 664	48 233	48 233	48 233	34 664	48 233	48 233	48 233	34 664	48 233	48 233	48 233
Autriche	30 998	36 588	41 070	61 390	32 404	39 466	44 389	63 781	32 883	35 539	45 712	67 135
Belgique (Fl.)	32 429	40 561	45 614	55 718	32 429	40 561	45 614	55 718	40 356	51 323	58 470	70 382
Belgique (Fr.)	31 545	m	44 696	54 848	31 545	m	44 696	54 848	39 415	m	57 613	69 579
Canada	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Chili	15 612	19 982	22 246	29 179	15 612	19 982	22 246	29 179	16 296	20 895	23 273	30 548
Rép. tchèque	17 705	22 279	23 806	25 965	17 711	22 750	24 330	26 305	18 167	24 000	25 537	28 039
Danemark	46 950	52 529	54 360	54 360	46 950	52 529	54 360	54 360	47 664	62 279	62 279	62 279
Angleterre	32 189	47 047	47 047	47 047	32 189	47 047	47 047	47 047	32 189	47 047	47 047	47 047
Estonie	14 881	15 758	15 758	21 749	14 881	15 758	15 758	21 749	14 881	15 758	15 758	21 749
Finlande ¹	32 692	37 632	41 415	50 461	34 707	40 550	44 294	54 181	35 743	45 444	49 237	61 089
France	24 006	31 156	33 359	49 221	27 296	33 653	35 856	51 833	27 585	33 942	36 145	52 150
Allemagne	46 446	m	57 005	61 787	51 080	m	62 930	68 861	55 743	m	68 619	77 628
Grèce	27 951	31 858	34 209	41 265	27 951	31 858	34 209	41 265	27 951	31 858	34 209	41 265
Hongrie ¹	12 045	13 838	14 902	19 952	12 045	13 838	14 902	19 952	13 572	16 211	17 894	25 783
Islande	28 767	31 537	32 370	33 753	28 767	31 537	32 370	33 753	26 198	30 574	32 676	34 178
Irlande ¹	36 433	53 787	60 355	68 391	36 433	53 787	60 355	68 391	36 433	53 787	60 355	68 391
Israël	18 935	27 262	28 929	42 425	17 530	24 407	27 112	39 942	16 715	22 344	25 013	37 874
Italie	28 907	31 811	34 954	42 567	31 159	34 529	38 082	46 743	31 159	35 371	39 151	48 870
Japon	27 995	41 711	49 408	62 442	27 995	41 711	49 408	62 442	27 995	41 711	49 408	64 135
Corée	30 522	45 269	52 820	84 650	30 401	45 148	52 699	84 529	30 401	45 148	52 699	84 529
Luxembourg	51 729	67 340	74 402	113 017	80 053	100 068	111 839	139 152	80 053	100 068	111 839	139 152
Mexique	15 658	15 768	20 415	33 582	19 957	20 618	25 905	42 621	m	m	m	m
Pays-Bas	37 974	45 064	50 370	55 440	39 400	51 830	60 174	66 042	39 400	51 830	60 174	66 042
Nouvelle-Zélande	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Norvège ¹	35 593	40 392	43 614	43 861	35 593	40 392	43 614	43 861	38 950	42 258	46 247	46 495
Pologne	9 186	12 809	15 568	16 221	10 340	14 520	17 732	18 479	11 676	16 585	20 290	21 149
Portugal	34 296	38 427	41 771	60 261	34 296	38 427	41 771	60 261	34 296	38 427	41 771	60 261
Écosse ¹	32 143	51 272	51 272	51 272	32 143	51 272	51 272	51 272	32 143	51 272	51 272	51 272
Rép. slovaque	12 139	13 352	13 964	15 054	12 139	13 352	13 964	15 054	12 139	13 352	13 964	15 054
Slovénie	29 191	32 385	35 482	37 274	29 191	32 385	35 482	37 274	29 191	32 385	35 482	37 274
Espagne	40 896	44 576	47 182	57 067	45 721	49 807	52 654	63 942	46 609	50 823	53 759	65 267
Suède ¹	30 648	34 086	35 349	40 985	30 975	35 146	36 521	41 255	32 463	36 983	38 584	44 141
Suisse ²	48 853	62 903	m	76 483	55 696	71 456	m	86 418	64 450	83 828	m	98 495
Turquie	25 536	26 374	27 438	29 697	a	a	a	a	26 173	27 011	28 076	30 335
États-Unis ¹	36 502	42 475	44 788	51 633	36 416	42 566	44 614	54 725	36 907	43 586	47 977	54 666
Moyenne OCDE	29 767	36 127	38 914	48 154	31 687	38 683	41 701	51 317	33 044	40 319	43 711	53 651
Moyenne UE21	30 150	35 912	39 735	47 883	32 306	38 721	42 967	50 772	33 553	40 204	45 442	53 956
Autres G20												
Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Indonésie	1 564	m	1 979	2 255	1 667	m	2 255	2 450	1 930	m	2 497	2 721
Féd. de Russie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m

1. Salaire réel.

2. Salaire après 11 ans d'exercice pour les colonnes 2, 6 et 10.

Source : OCDE. Données relatives à l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472143>

Tableau D3.1. [2/2] Salaire des enseignants (2009)

Salaire statutaire annuel des enseignants des établissements publics, en début de carrière, après 10 ans d'exercice, 15 ans d'exercice et à l'échelon maximum, selon le niveau d'enseignement, en équivalents USD convertis sur la base des PPA

	Rapport entre le salaire à l'échelon maximum et le salaire en début de carrière			Nombre d'années entre le salaire en début de carrière et le salaire à l'échelon maximum (premier cycle du secondaire)	Salaire par heure d'enseignement après 15 ans d'exercice			Rapport entre le salaire horaire des enseignants du deuxième cycle du secondaire et du primaire (après 15 ans d'exercice)
	Primaire	Premier cycle du secondaire	Deuxième cycle du secondaire		Primaire	Premier cycle du secondaire	Deuxième cycle du secondaire	
	(13)	(14)	(15)		(17)	(18)	(19)	
OCDE								
Australie	1.39	1.39	1.39	9	55	59	61	1.10
Autriche	1.98	1.97	2.04	34	53	73	78	1.47
Belgique (Fl.)	1.72	1.72	1.74	27	57	66	91	1.60
Belgique (Fr.)	1.74	1.74	1.77	27	61	67	94	1.55
Canada	m	m	m	m	m	m	m	m
Chili	1.87	1.87	1.87	30	18	18	19	1.05
Rép. tchèque	1.47	1.49	1.54	32	29	39	43	1.50
Danemark	1.16	1.16	1.31	8	84	84	165	1.97
Angleterre	1.46	1.46	1.46	10	74	66	66	0.89
Estonie	1.46	1.46	1.46	7	25	25	27	1.09
Finlande ¹	1.54	1.56	1.71	16	61	75	90	1.46
France	2.05	1.90	1.89	34	36	56	58	1.58
Allemagne	1.33	1.35	1.39	28	71	83	96	1.36
Grèce	1.48	1.48	1.48	33	58	80	80	1.38
Hongrie ¹	1.66	1.66	1.90	40	25	25	30	1.20
Islande	1.17	1.17	1.30	18	53	53	60	1.12
Irlande ¹	1.88	1.88	1.88	22	64	82	82	1.29
Israël	2.24	2.28	2.27	36	37	46	48	1.30
Italie	1.47	1.50	1.57	35	46	62	63	1.37
Japon	2.23	2.23	2.29	34	70	82	99	1.41
Corée	2.77	2.78	2.78	37	63	85	87	1.38
Luxembourg	2.18	1.74	1.74	30	101	177	177	1.75
Mexique	2.14	2.14	m	14	26	25	m	m
Pays-Bas	1.46	1.68	1.68	17	54	80	80	1.48
Nouvelle-Zélande	m	m	m	m	m	m	m	m
Norvège ¹	1.23	1.23	1.19	16	59	67	89	1.50
Pologne	1.77	1.79	1.81	10	32	37	42	1.31
Portugal	1.76	1.76	1.76	34	48	54	54	1.14
Écosse ¹	1.60	1.60	1.60	6	60	60	60	1.00
Rép. slovaque	1.24	1.24	1.24	32	17	22	23	1.35
Slovénie	1.28	1.28	1.28	13	51	51	56	1.09
Espagne	1.40	1.40	1.40	38	54	74	78	1.45
Suède ¹	1.34	1.33	1.36	a	m	m	m	m
Suisse ²	1.57	1.55	1.53	27	m	m	m	m
Turquie	1.16	a	1.16	a	43	a	50	1.15
États-Unis ¹	1.41	1.50	1.48	m	41	42	46	1.12
Moyenne OCDE	1.64	1.64	1.64	24	51	62	71	1.34
Moyenne UE21	1.58	1.57	1.61	24	53	65	74	1.38
Autres G20								
Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m
Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m
Indonésie	1.44	1.47	1.41	32	2	3	3	2.16
Féd. de Russie	m	m	m	m	m	m	m	m
Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m

1. Salaire réel.

2. Salaire après 11 ans d'exercice pour les colonnes 2, 6 et 10.

Source : OCDE. Données relatives à l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472143>

Tableau D3.2. Salaire des enseignants et prérequis en termes de formation initiale (2009)

Salaire statutaire annuel des enseignants après 15 ans d'exercice et informations à l'échelon du système scolaire sur le programme de formation des enseignants

	Rapport entre le salaire d'un enseignant après 15 ans d'exercice (formation minimale) et les revenus d'un diplômé de l'enseignement tertiaire âgé de 25 à 64 ans travaillant à temps plein toute l'année			Durée de la formation initiale des enseignants (en années)			Type CITE du diplôme obtenu à la fin de la formation ¹			Pourcentage du corps enseignant actuel disposant de ce type de diplôme		
	Primaire	Premier cycle du secondaire	Deuxième cycle du secondaire	Primaire	Premier cycle du secondaire	Deuxième cycle du secondaire	Primaire	Premier cycle du secondaire	Deuxième cycle du secondaire	Primaire	Premier cycle du secondaire	Deuxième cycle du secondaire
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
OCDE												
Australie ²	0.85	0.85	0.85	4	4	4	5A	5A	5A	87 %	91 %	x(11)
Autriche	0.58	0.63	0.65	3	5.5	5.5	5A	5A	5A	94 %	95 %	78 %
Belgique (Fl.)	0.89	0.89	1.14	3	3	5	5B	5B	5A, 5B	98 %	97 %	96 %
Belgique (Fr.)	0.87	0.87	1.12	3	3	5	5B	5B	5A	100 %	m	m
Canada	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Chili	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Rép. tchèque	0.51	0.52	0.55	5	5	5	5A	5A	5A	87 %	88 %	87 %
Danemark	0.93	0.93	1.06	4	4	6	5A	5A	5A	100 %	100 %	100 %
Angleterre	0.81	0.81	0.81	3, 4	3, 4	3, 4	5A	5A	5A	98 %	95 %	95 %
Estonie	0.82	0.82	0.82	4.5	4.5	4.5	5A	5A	5A	69 %	75 %	81 %
Finlande ^{2, 3}	0.85	0.91	1.01	5	5	5	5A	5A	5A	89 %	89 %	93 %
France ⁴	0.78	0.85	0.85	5	5	5, 6	5A	5A	5A	m	m	m
Allemagne	0.88	0.97	1.06	5.5	5.5, 6.5	6.5	5A	5A	5A	m	m	m
Grèce	m	m	m	4	4	4, 5	5A	5A	5A	m	96 %	98 %
Hongrie ³	0.45	0.45	0.54	4	4	5	5A	5A	5A	95 %	100 %	100 %
Islande ⁴	0.50	0.50	0.61	3, 4	3, 4	4	5A	5A	5A	87 %	87 %	78 %
Irlande ³	0.88	0.88	0.88	3, 5.5	4, 5	4, 5	5A, 5B	5A, 5B	5A, 5B	m	m	m
Israël	0.75	0.70	0.64	3, 4	3, 4	3, 4	5A	5A	5A	82 %	92 %	86 %
Italie ⁵	0.59	0.64	0.66	4	4-6	4-6	5A	5A	5A	100 %	100 %	100 %
Japon	m	m	m	2, 4, 6	2, 4, 6	4, 6	5A+5B, 5A, 5A	5A+5B, 5A, 5A	5A	18 %, 78 %, 1 %	7 %, 91 %, 2 %	72 %, 28 %
Corée ⁵	1.08	1.08	1.08	4	4	4	5A	5A	5A	m	m	m
Luxembourg	0.79	1.18	1.18	3, 4	5	5	5B	5A	5A	95.6 %, 4.5 %	100 %	100 %
Mexique	m	m	m	4	4, 6	4, 6	5A	5A, 5B	5A, 5B	96 %	90 %	91 %
Pays-Bas ⁵	0.67	0.81	0.81	4	4	5, 6	5A	5A	5A	100 %	100 %	100 %
Nouvelle-Zélande	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Norvège ^{3, 6}	0.66	0.66	0.70	4	4	4	5A	5A	5A	47 %	47 %	21 %
Pologne ⁵	0.59	0.68	0.78	3, 5	3, 5	3, 5	5A, 5B	5A	5A	99 %	99 %	97 %
Portugal	1.19	1.19	1.19	3, 4, 6	5, 6	5, 6	5B, 5B, 5A	5A	5A	97 %	91 %	93 %
Écosse ³	0.89	0.89	0.89	4, 5	4, 5	4, 5	5A	5A	5A	m	m	m
Rép. slovaque	0.44	0.44	0.44	4, 7	5, 7	5, 7	5A	5A	5A	93 %, 7 %	91 %, 9 %	87 %, 13 %
Slovénie	0.81	0.81	0.81	5	5-6	5-6	5A	5A	5A, 5B	m	m	m
Espagne ⁵	1.16	1.27	1.32	3	6	6	5A	5A	5A	100 %	100 %	100 %
Suède ^{3, 5}	0.74	0.75	0.81	3.5	4.5	4.5	5A	5A	5A	84 %	84 %	72 %
Suisse ⁷	m	m	m	3	5	6	5A	5A	5A	m	m	m
Turquie	m	m	m	4-5	a	4-5	5A	a	5A	90 %	a	97 %
États-Unis ³	0.61	0.61	0.65	4	4	4	5A	5A	5A	99 %	99 %	99 %
Moyenne OCDE	0.77	0.81	0.85									
Moyenne UE21	0.78	0.83	0.88									
Autres G20												
Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Indonésie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Féd. de Russie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m

1. Les formations tertiaires de type A sont largement théoriques et sont conçues pour préparer les étudiants à suivre un programme de recherche de haut niveau ou à exercer des professions particulièrement qualifiées. Les formations tertiaires de type B sont classées au même niveau de compétence que les formations tertiaires de type A, mais elles ont une finalité professionnelle plus précise et préparent les étudiants à entrer directement dans la vie active.

2. Année de référence : 2010 pour les colonnes 10 à 12.

3. Salaire réel pour les colonnes 1, 2 et 3.

4. Année de référence : 2006 pour les colonnes 1, 2 et 3.

5. Année de référence : 2008 pour les colonnes 1, 2 et 3.

6. Année de référence : 2007 pour les colonnes 1, 2 et 3.

7. Salaire après 11 ans d'exercice pour les colonnes 1, 2 et 3.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472162>

Tableau D3.3. Évolution du salaire des enseignants entre 1995 et 2009 (2005 = 100)

Indice de variation du salaire statutaire des enseignants entre 1995 et 2009 (2005 = 100), après 15 ans d'exercice/formation minimale, selon le niveau d'enseignement, après conversion aux niveaux de prix constants au moyen des déflateurs du PIB


OCDE	Primaire							Premier cycle du secondaire							Deuxième cycle du secondaire						
	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)
Australie	96	98	100	94	93	96	96	96	98	100	95	95	97	96	96	98	100	95	95	97	96
Autriche	m	90	100	101	102	102	104	m	86	100	100	101	102	104	m	94	100	101	102	103	105
Belgique (Fl.)	90	93	100	100	100	99	103	96	98	100	100	100	99	103	96	98	100	100	100	99	103
Belgique (Fr.)	91	94	100	101	101	100	107	98	99	100	100	100	99	105	98	99	100	100	100	99	106
Canada	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Chili	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Rép. tchèque	m	57	100	101	118	117	120	m	57	100	101	118	120	123	m	69	100	101	124	125	126
Danemark	m	96	100	100	100	101	119	m	96	100	100	100	101	119	98	93	100	102	100	100	112
Angleterre	93	97	100	101	100	100	100	93	97	100	101	100	100	100	93	97	100	101	100	100	100
Estonie	m	86	100	108	117	135	146	m	86	100	108	117	135	146	m	86	100	108	117	135	146
Finlande ¹	82	89	100	110	110	111	113	80	86	100	100	100	101	103	83	80	100	98	97	98	100
France	107	106	100	99	98	96	95	109	106	100	99	97	96	95	108	105	100	99	97	96	95
Allemagne	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w
Grèce	m	91	100	100	100	102	105	m	91	100	100	100	102	105	m	91	100	100	100	102	105
Hongrie ¹	m	65	100	98	94	93	82	m	65	100	98	94	93	82	m	65	100	94	94	89	79
Islande	m	89	100	104	97	103	114	m	89	100	104	97	103	114	m	90	100	108	106	103	98
Irlande ¹	m	86	100	103	106	108	117	m	87	100	103	106	108	117	m	87	100	103	106	108	117
Israël	97	99	100	104	114	124	135	97	99	100	103	103	112	113	99	100	100	103	103	113	107
Italie	93	95	100	99	98	98	99	93	95	100	99	98	98	99	93	96	100	99	98	98	99
Japon	85	99	100	101	97	95	95	85	99	100	101	97	95	95	85	99	100	101	97	95	95
Corée	m	78	100	103	103	102	99	m	78	100	103	103	102	99	m	78	100	103	103	102	99
Luxembourg	85	m	100	97	95	89	92	98	m	100	97	95	100	106	98	m	100	97	95	100	106
Mexique	100	101	100	100	99	100	101	95	100	100	100	99	100	100	m	m	m	m	m	m	m
Pays-Bas	m	92	100	100	102	103	107	m	90	100	100	112	112	116	m	94	100	100	83	84	87
Nouvelle-Zélande	m	102	100	100	98	98	m	m	102	100	100	98	98	m	m	102	100	100	98	98	m
Norvège ¹	85	93	100	97	100	108	109	85	93	100	97	100	108	109	81	87	100	97	99	105	107
Pologne	m	m	100	m	m	131	135	m	m	100	m	m	149	154	m	m	100	m	m	172	177
Portugal	87	88	100	99	98	97	108	87	88	100	99	98	97	108	87	88	100	99	98	97	108
Écosse ¹	87	86	100	100	99	99	99	87	86	100	100	99	99	99	87	86	100	100	99	99	99
Rép. slovaque	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Slovénie	m	m	100	104	106	107	110	m	m	100	104	106	107	110	m	m	100	104	106	107	110
Espagne	106	99	100	100	98	103	106	m	95	100	100	98	100	106	108	100	100	100	98	103	106
Suède ¹	m	94	100	99	102	99	101	m	92	100	99	102	99	102	m	91	100	99	100	98	100
Suisse ²	103	98	100	98	97	97	100	105	103	100	99	98	97	99	106	104	100	99	98	98	100
Turquie	108	55	100	95	99	101	106	a	a	a	a	a	a	a	111	51	100	96	100	102	107
États-Unis ¹	m	m	100	101	101	99	99	m	m	100	101	101	98	98	m	m	100	101	101	106	105
Moyenne OCDE	94	90	100	101	101	104	107	93	91	100	100	101	104	107	96	90	100	100	101	104	107
Moyenne des pays de l'OCDE dont les valeurs sont disponibles pour toutes les années de référence	94	93	100	100	100	101	104	93	96	100	100	99	100	102	95	92	100	99	99	100	102
Moyenne des pays de l'UE21 dont les valeurs sont disponibles pour toutes les années de référence	93	94	100	101	100	100	103	93	94	100	100	99	99	101	95	94	100	100	99	99	103
Autres G20	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Indonésie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Féd. de Russie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m

1. Salaire réel.

2. Salaire après 11 ans d'exercice.

 Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472181>

D3

Tableau D3.4. Évolution du rapport entre le salaire et le PIB par habitant (2000-09)

Rapport entre le salaire statutaire annuel des enseignants des établissements publics après 15 ans d'exercice/formation minimale et le PIB par habitant, selon le niveau d'enseignement

	Primaire						Premier cycle du secondaire						Deuxième cycle du secondaire					
	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2000	2005	2006	2007	2008	2009
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)
OCDE																		
Australie	1.42	1.32	1.21	1.19	1.21	1.22	1.42	1.32	1.23	1.20	1.23	1.22	1.42	1.32	1.23	1.20	1.23	1.22
Autriche	1.02	1.07	1.05	1.03	1.01	1.04	1.06	1.16	1.13	1.11	1.09	1.13	1.17	1.18	1.16	1.14	1.12	1.16
Belgique (Fl.)	1.23	1.25	1.23	1.21	1.17	1.25	1.30	1.25	1.23	1.21	1.17	1.25	1.66	1.59	1.57	1.54	1.50	1.60
Belgique (Fr.)	1.19	1.18	1.18	1.16	1.13	1.22	1.27	1.20	1.18	1.16	1.13	1.22	1.64	1.54	1.51	1.48	1.44	1.57
Canada	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Chili	m	m	1.01	0.94	m	1.54	m	m	1.01	0.94	m	1.54	m	m	1.05	0.98	m	1.61
Rép. tchèque	0.60	0.88	0.84	0.92	0.89	0.93	0.60	0.88	0.84	0.92	0.91	0.95	0.74	0.90	0.85	0.99	0.97	0.99
Danemark	1.21	1.19	1.17	1.14	1.15	1.41	1.21	1.19	1.17	1.14	1.15	1.41	1.42	1.45	1.45	1.39	1.39	1.61
Angleterre	1.43	1.33	1.31	1.28	1.26	1.31	1.43	1.33	1.31	1.28	1.26	1.31	1.43	1.33	1.31	1.28	1.26	1.31
Estonie	0.73	0.57	0.55	0.55	0.63	0.76	0.73	0.57	0.55	0.55	0.63	0.76	0.73	0.57	0.55	0.63	0.76	0.76
Finlande ¹	1.08	1.07	1.14	1.09	1.07	1.13	1.23	1.25	1.22	1.17	1.15	1.21	1.29	1.43	1.35	1.28	1.26	1.35
France	1.18	1.05	1.03	1.00	0.97	0.98	1.27	1.14	1.11	1.07	1.05	1.06	1.27	1.14	1.12	1.08	1.06	1.06
Allemagne	w	w	w	w	w	1.55	w	w	w	w	w	1.71	w	w	w	w	w	1.87
Grèce	1.32	1.20	1.16	1.11	1.11	1.16	1.32	1.20	1.16	1.11	1.11	1.16	1.32	1.20	1.16	1.11	1.11	1.16
Hongrie ¹	0.73	0.92	0.87	0.81	0.79	0.73	0.73	0.92	0.87	0.81	0.79	0.73	0.92	1.15	1.04	1.02	0.95	0.87
Islande	0.80	0.77	0.78	0.70	0.74	0.85	0.80	0.77	0.78	0.70	0.74	0.85	0.94	0.91	0.94	0.90	0.87	0.86
Irlande ¹	1.29	1.23	1.23	1.23	1.27	1.47	1.31	1.23	1.23	1.23	1.27	1.47	1.31	1.23	1.23	1.23	1.27	1.47
Israël	0.88	0.86	0.86	0.91	0.97	1.05	0.98	0.96	0.96	0.92	0.98	0.98	0.96	0.94	0.94	0.90	0.96	0.90
Italie	1.02	1.04	1.03	1.01	1.01	1.06	1.12	1.14	1.12	1.10	1.10	1.16	1.16	1.17	1.15	1.13	1.13	1.19
Japon	1.68	1.59	1.58	1.49	1.44	1.49	1.68	1.59	1.58	1.49	1.44	1.49	1.69	1.59	1.58	1.49	1.44	1.49
Corée	2.17	2.26	2.22	2.13	2.04	1.96	2.17	2.25	2.22	2.12	2.03	1.95	2.17	2.25	2.22	2.12	2.03	1.95
Luxembourg	m	0.99	0.93	0.87	0.81	0.85	m	1.30	1.22	1.14	1.18	1.28	m	1.30	1.22	1.14	1.18	1.28
Mexique	1.53	1.44	1.39	1.34	1.33	1.39	1.94	1.83	1.77	1.71	1.69	1.76	m	m	m	m	m	m
Pays-Bas	1.17	1.21	1.17	1.16	1.14	1.20	1.25	1.33	1.29	1.40	1.37	1.44	1.75	1.78	1.72	1.40	1.37	1.44
Nouvelle-Zélande	1.66	1.44	1.42	1.39	1.40	m	1.66	1.44	1.42	1.39	1.40	m	1.66	1.44	1.42	1.39	1.40	m
Norvège ¹	1.05	1.02	0.95	0.94	0.98	1.00	1.05	1.02	0.95	0.94	0.98	1.00	1.05	1.09	1.02	1.00	1.04	1.06
Pologne	m	0.76	m	m	0.84	0.84	m	0.76	m	m	0.96	0.96	m	0.76	m	m	1.10	1.10
Portugal	1.43	1.58	1.56	1.52	1.49	1.67	1.43	1.58	1.56	1.52	1.49	1.67	1.43	1.58	1.56	1.52	1.49	1.67
Écosse ¹	1.40	1.46	1.43	1.39	1.38	1.43	1.40	1.46	1.43	1.39	1.38	1.43	1.40	1.46	1.43	1.39	1.38	1.43
Rép. slovaque	m	m	m	m	m	0.61	m	m	m	m	m	0.61	m	m	m	m	m	0.61
Slovénie	m	1.28	1.28	1.23	1.18	1.25	m	1.28	1.28	1.23	1.18	1.25	m	1.28	1.28	1.23	1.18	1.25
Espagne	1.50	1.38	1.36	1.31	1.36	1.44	1.63	1.55	1.52	1.47	1.49	1.61	1.75	1.59	1.56	1.50	1.56	1.64
Suède ¹	1.00	0.94	0.90	0.90	0.87	0.93	1.00	0.96	0.92	0.92	0.89	0.96	1.07	1.04	0.99	0.98	0.95	1.01
Suisse ²	1.49	1.48	1.42	1.37	1.33	1.39	1.78	1.68	1.63	1.56	1.52	1.58	2.12	1.97	1.91	1.83	1.80	1.86
Turquie	1.24	1.94	1.73	1.73	1.74	1.88	a	a	a	a	a	a	1.15	1.96	1.77	1.77	1.79	1.92
États-Unis ¹	m	0.98	0.97	0.96	0.95	0.97	m	0.99	0.98	0.97	0.94	0.96	m	0.99	0.98	0.97	1.01	1.04
Moyenne OCDE	1.23	1.21	1.19	1.16	1.15	1.20	1.29	1.24	1.22	1.19	1.18	1.24	1.36	1.33	1.30	1.26	1.25	1.31
Moyenne des pays de l'OCDE dont les valeurs sont disponibles pour toutes les années de référence	1.22	1.23	1.20	1.17	1.17	1.24	1.27	1.26	1.23	1.20	1.19	1.26	1.34	1.36	1.32	1.28	1.27	1.33
Moyenne des pays de l'UE21 dont les valeurs sont disponibles pour toutes les années de référence	1.14	1.14	1.12	1.10	1.10	1.17	1.18	1.19	1.16	1.14	1.14	1.22	1.30	1.30	1.26	1.22	1.21	1.29
Autres G20																		
Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Indonésie	m	m	m	0.69	0.57	0.48	m	m	m	0.78	0.65	0.55	m	m	m	0.87	0.72	0.61
Féd. de Russie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m

1. Salaire réel.

2. Salaire après 11 ans d'exercice.

Source : OCDE. Données relatives à l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472200>

Tableau D3.5a. [1/2] **Ajustement des salaires des enseignants dans les établissements publics (2009)**

Critères d'ajustement du salaire de base et des primes pour les enseignants dans les établissements publics

	Expérience			Critères basés sur les responsabilités et les conditions d'enseignement																				
	Années d'exercice en qualité d'enseignant			Responsabilités administratives en plus des activités pédagogiques			Enseignement dans un nombre de classes supérieur ou selon un horaire plus étoffé que ne le prévoit un contrat de travail à temps plein			Tâches spéciales (orientation professionnelle ou encadrement)			Enseignement dans une région défavorisée, reculée ou ayant un coût de vie élevé (prime selon la situation géographique)			Activités spéciales (par ex., clubs de sports ou de théâtre, école des devoirs, cours d'été, etc.)			Enseignement à des élèves présentant des besoins spécifiques en éducation (dans des établissements non spécialisés)			Enseignement de matières spécifiques		
OCDE																								
Australie	-			-									▲						▲					
Autriche	-	▲		-	▲		▲			▲								△						
Belgique (Fl.)	-								△															
Belgique (Fr.)	-											△												
Canada	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Chili	-												-											
Rép. tchèque	-	▲	△	-	▲	△	▲	△		▲	△					▲	△		-	▲	△			
Danemark	-	▲	△	-	▲	△	▲	△		▲	△		-	▲	△	▲	△			▲	△		▲	△
Angleterre	-	▲	△	-	▲	△							-	▲	△				-	▲	△	-	▲	△
Estonie	-				▲	△	▲	△		-	▲	△	-	▲	△	▲	△			▲	△			
Finlande		▲		-			▲	△		▲	△		-	▲		▲	△		-			-		△
France	-				▲	△	▲	△		▲	△		-	▲		▲	△		-					
Allemagne	-							△																
Grèce	-				▲			△			▲			▲										
Hongrie	-				▲		▲				▲			▲			▲			▲				
Islande	-	▲	△	-	▲	△	▲	△		-	▲	△				▲	△		-	▲	△			
Irlande	-	▲	△	-	▲								-	▲						▲				
Israël	-			-	▲		-	▲		-	▲		-	▲		-	▲		-	▲				
Italie	-					△		△				△		▲				△						
Japon	-				▲		▲							▲				△		▲				
Corée	-				▲			△							△					▲			▲	
Luxembourg	-							△				△							-					
Mexique	-	▲	△	-	▲		-	▲		-	▲		-	▲		-	▲		-	▲		-	▲	
Pays-Bas	-	▲	△	-	▲	△	-	▲	△	-	▲	△	-	▲	△	-	▲	△	-	▲	△	-	▲	△
Nouvelle-Zélande	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Norvège	-				▲			△		-	▲	△		▲			▲							
Pologne	-		△				▲				▲			▲						▲				
Portugal	-				▲			△			▲													
Écosse	-													▲										
Rép. slovaque	-	▲	△		▲		▲	△		▲	△					▲	△		-	▲	△			
Slovénie	-			-				△			△							△			△			
Espagne	-				▲									▲										
Suède	-							△					-									-		
Suisse	-							△			△							△	-					
Turquie	-						▲			▲			-				▲							
États-Unis	-				▲					▲			-	▲			▲						▲	
Autres G20																								
Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Indonésie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Féd. de Russie	-			-			-			-			-				▲		-				▲	
Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m

Critères pour :

- : Décision d'une majoration du salaire de base

▲ : Décision d'octroi d'une prime annuelle

△ : Décision d'octroi d'une prime ponctuelle

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472219>

Tableau D3.5a. [2/2] **Ajustement des salaires des enseignants dans les établissements publics (2009)**

Critères d'ajustement du salaire de base et des primes pour les enseignants dans les établissements publics

	Critères liés aux qualifications, à la formation et aux performances des enseignants						Critères à caractère démographique			Autres
	Détention avant l'entrée en fonction d'un diplôme supérieur aux qualifications minimales requises pour enseigner	Obtention en cours de carrière d'un diplôme ou d'un titre sanctionnant une formation d'un niveau supérieur aux qualifications minimales requises pour enseigner	Performances remarquables en matière d'enseignement	Validation d'activités de développement professionnel	Réussite remarquable de l'examen de qualification	Détention d'un diplôme pédagogique dans plusieurs matières	Situation familiale (état civil et nombre d'enfants)	Âge (indépendamment de l'ancienneté)		
OCDE										
Australie	-	-					▲			▲
Autriche			△				▲			▲
Belgique (Fl.)	-	▲								▲
Belgique (Fr.)	-	-								▲ △
Canada	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m
Chili		-		△	-	▲				-
Rép. tchèque			- ▲ △					- △		
Danemark	- ▲ △	- ▲ △	▲ ▲ △	- ▲ △		- ▲ △				
Angleterre	- ▲ △		- ▲ ▲							
Estonie	-	-	▲ ▲ △			▲ ▲ △				
Finlande	-	- ▲	▲	▲		-				
France					-			▲		
Allemagne							-			
Grèce	-	▲						▲		-
Hongrie	-	-		△	-	▲				▲
Islande	- ▲ △	- ▲ △		▲ △		△			- ▲	
Irlande	- ▲	- ▲								
Israël	-	-		▲			- ▲	- ▲		
Italie										
Japon								▲		▲
Corée				△				△	▲	
Luxembourg		-						▲		
Mexique	- ▲	- ▲	- ▲	- ▲	- ▲	- ▲				
Pays-Bas	- ▲ △	- ▲ △	- ▲ △	- ▲ △	- ▲ △	- ▲ △				
Nouvelle-Zélande	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m
Norvège	- ▲	▲		▲		▲			▲	
Pologne	- ▲ △		▲ △			△				▲ △
Portugal	-	-						▲		
Écosse		-								
Rép. slovaque			▲ △	- ▲					△	
Slovénie	▲	▲		△						△
Espagne		▲								
Suède	-	-	-							
Suisse								▲		▲
Turquie	-	▲	- △	▲				▲		▲
États-Unis	- ▲	- ▲		△	- ▲					
Autres G20										
Argentine	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m
Brésil	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m
Chine	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m
Inde	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m
Indonésie	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m
Féd. de Russie	-	-	▲		-					
Arabie saoudite	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m
Afrique du Sud	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m	m m m

Critères pour :


- : Décision d'une majoration du salaire de base

▲ : Décision d'octroi d'une prime annuelle

△ : Décision d'octroi d'une prime ponctuelle

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472219>

